

→ [ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE 68](#)

(agrément de type A secours aux personnes, B, C, D-Point d'alerte et de premiers secours (PAPS), D-Dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS-PE à GE))

Président de l'ADPC68 : M. Michel SPENLE (port : 06.81.85.69.84)
courriel : presidence@protectioncivile68.fr
57 rue de la Pierre bleue
68440 DIETWILLER

→ [CROIX ROUGE FRANÇAISE](#)

(agrément de type A secours aux personnes, B, C, D-Point d'alerte et de premiers secours (PAPS), D-Dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS-PE à GE))

Président de la délégation territoriale : M. Paolo PINTO PORTELA (03.89.36.81.36 / 06.77.28.42.28
fax : 03 89 56 25 80)
courriel : dt68@croix-rouge.fr
1 Parc d'Activités de l'III
68890 RÉGUISHEIM

→ [CROIX BLANCHE DU HAUT-RHIN](#)

(agrément de type A secours aux personnes, D-Point d'alerte et de premiers secours (PAPS), D-Dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS-PE à GE))

Président: M. Olivier KESSLER (port : 06.03.36.69.50)
courriel : kessler.olivier@yahoo.fr
218 rue des Prés
67390 OHNENHEIM

→ [FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME](#)

(agrément de type A secours aux personnes, A sauvetage aquatique, B, C, D-Point d'alerte et de premiers secours (PAPS), D-Dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS-PE à GE),

D-PAPS-sécurité de la pratique des activités aquatiques, D-DPS-PE à GE-sécurité de la pratique des activités aquatiques)

Président du comité départemental du Haut-Rhin : M. William PELLICIA
port : 06.10.11.26.64
courriel : pellicia.william@neuf.fr
Maison des Associations
6 route d'Ingersheim
68000 COLMAR

→ [CENTRE FRANÇAIS DE SECOURISME DU HAUT-RHIN](#)

(agrément de type A secours aux personnes, D-Point d'alerte et de premiers secours (PAPS), D-Dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS-PE à GE))

Président : M. Etienne THIRION (port : 06.45.44.45.50)
courriel : etienne.thirion@cfs68.org
16 rue de France
68390 BALDERSHEIM

→ [CENTRE DE FESSENHEIM – SECOURS ET SAUVETAGE \(CFSS\)](#)

(agrément de type A secours aux personnes, A sauvetage aquatique, D-Point d'alerte et de premiers secours (PAPS), D-Dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS-PE à GE), D-PAPS-sécurité de la pratique des activités aquatiques, D-DPS-PE à GE-sécurité de la pratique des activités aquatiques)

Président : M. Clément MARQUET (port : 06.21.36.03.15)
courriel : contact@cfss-fessenheim.fr
69a rue de la Libération
68740 FESSENHEIM

→ [UNITE DE DEVELOPPEMENT DES PREMIERS SECOURS \(UDPS68\)](#)

(agrément de type D-Point d'alerte et de premiers secours (PAPS), D-Dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS-PE à GE)

Présidente : Mme Sandrine FERBER (port : 06.76.05.11.86)
courriel : sandrine.ferber@gmail.com
57 rue de la Croix Blanche
68000 COLMAR

→ [UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU HAUT-RHIN \(UDSP68\)](#)

(agrément de type D-Point d'alerte et de premiers secours (PAPS), D-Dispositif prévisionnel de petite à grande envergure (DPS-PE à GE)

Président : M. Fabrice ZIEGLER
secrétariat : 03.89.43.20.27
courriel : udsphr@wanadoo.fr
4 boulevard de la Marseillaise
68100 MULHOUSE

→ [UNITÉ DÉPARTEMENTALE D'INTERVENTION DE L'ORDRE DE MALTE DU HAUT-RHIN \(UDIOM68\)](#)

(agrément de type B, C, D-Point d'alerte et de premiers secours (PAPS), D-Dispositif prévisionnel de petite à grande envergure (DPS-PE à GE)

Délégué départemental : M. Serge GAUSSIN (port : 06.07.15.58.64)
contact : Mme Béatrice MARTIN (port : 06.33.98.82.20)
courriel : UDIOM68-DPS@ordredemaltefrance.org / b.martin-U68@ordredemaltefrance.org
35 rue du Rossignol
68170 RIXHEIM

→ ASSOCIATION DE SECOURISTES ET SAUVETEURS DU NORD-EST (UNASS)

(agrément de type B, C)

Correspondant local : M. André JOUX (port : 06.81.13.97.69 / 03.89.61.08.01)
courriel : a.joux@wanadoo.fr
136 rue Damberg
68350 BRUNSTATT DIDENHEIM

→ SPÉLÉO SECOURS FRANÇAIS RÉGION ALSACE

(agrément de type A opérations de secours en milieu souterrain)

Comité départemental de spéléologie d'Alsace
32 rue Charles Marie Widor
68000 COLMAR

Conseiller Technique Départemental : M. Bruno GOERGLER (port : 06.07.28.20.68)
courriel : goergler.bruno@neuf.fr

→ CARITAS SECOURS CATHOLIQUE
(agrément de type B et C)

Responsable de l'équipe Urgences Alsace : M. Bruno-Gilbert ROYET ((:03.88.35.08.74)
courriel : royetalibrun@orange.fr
5 rue Saint Léon
67082 STRASBOURG cedex

→ ADRASEC (Association Départementale des Radio Amateurs au Service de la Sécurité Civile)
(agrément de type A réseaux de communication et transmissions)

Président : M. Alphonse FOINI (port : 06.82.33.64.70)
courriel : f5fjl@wanadoo.fr

Agrément de sécurité civile :

de type A :

- secours aux personnes
- opérations de secours en milieu souterrain
- cynotechnie en matière d'avalanches
- sauvetage aquatique
- actions contre les pollutions aquatiques au titre de l'ORSEC
- protection des biens ou du patrimoine culturel au titre de l'ORSEC
- réseaux de communication et transmissions

de type B : accueil, écoute et réconfort / accompagnement administratif et juridique, aide financière / hébergement / ravitaillement / aide matérielle consistant en particulier dans la fourniture de vêtements, d'effets de première nécessité, de matériel de parapharmacie / remise en état d'habitabilité des logements et biens sinistrés

de type C : encadrement des bénévoles lors des actions de soutien aux populations sinistrées

de type D : dispositifs prévisionnels de secours

- point d'alerte et de premiers secours (PAPS)
- dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS-PE à GE)
- pour les activités à risque de noyade:
 - pour un PAPS: D-PAPS-sécurité de la pratique des activités aquatiques
 - pour un DPS: D-DPS-PE à GE-sécurité de la pratique des activités aquatiques

Références réglementaires:

- code des relations entre l'administration et le public, notamment son article L242-1
- code de la sécurité intérieure, livre VII
- décret n°2017-250 du 27 février 2017 relatif à la procédure d'agrément de sécurité civile
- arrêté du 7 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels de secours
- arrêté du 27 février 2017 relatif aux agréments des associations de sécurité civile pour la participation aux opérations de secours dénommés agréments „A”
- arrêté du 27 février 2017 relatif à l'agrément des associations de sécurité civile pour la participation aux actions de soutien et d'accompagnement des populations victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes, dénommé agrément „B”
- arrêté du 27 février 2017 relatif à l'agrément des associations de sécurité civile pour la participation à l'encadrement des bénévoles dans le cadre des actions de soutien des populations, dénommé agrément „C”
- arrêté du 27 février 2017 relatif à l'agrément des associations de sécurité civile pour les dispositifs prévisionnels de secours, dénommé agrément „D”